



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité Saint-Frédéric

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHY POULIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 4 mai 2026 à 19h30, les membres du conseil doivent statuer sur la demande de dérogation mineure portant sur le lot 6 154 023 situé au 2070 route 112 :

1. Demande de dérogation mineure concernant la superficie d'un bâtiment accessoire, soit la construction d'un garage isolée (146 mètres carrés) ainsi qu'un abri d'auto attenant (65 mètres carrés) pour une superficie totale de 211 mètres carrés :

- Règlement de zonage #297-15, article 58 exigeant pour la zone A14 que la superficie d'un garage ne doit pas excéder 80 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut donc se faire entendre en personne lors de la séance du conseil prévue le 4 mai 2026 à 19h30 ou par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : [municipal@saint-frederic.com](mailto:municipal@saint-frederic.com).

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 15 avril 2026

Cathy Poulin, directrice générale